

## **Annexe M**

### **Description du projet de compensation pour l'habitat du poisson et avis du MRNF et du comité ZIP Les Deux Rives**



## Description du projet de compensation pour l'habitat du poisson

Des travaux connexes de compensation pour l'habitat du poisson, découlant de travaux exécutés en 1998, seront effectués parallèlement au présent projet. Il s'agit, d'une part, de l'enlèvement du remblai situé au-delà de la pile S5 (voir le plan de l'annexe K) et, d'autre part, de l'aménagement d'un fossé piscicole sur la rive sud du fleuve, dans une zone située immédiatement à l'est du pont (figure M-1). Ce projet est fortement recommandé par le Comité ZIP Les Deux Rives et par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (voir l'avis ci-après).

La zone potentielle d'aménagement est constituée d'anciennes terres agricoles drainées par un réseau de fossés. On y trouve maintenant des friches herbacées et arbustives et une zone de boisé située principalement en bordure du fleuve et le long de l'autoroute 55.

La bande riveraine de ce secteur appartient à la Fondation de la faune du Québec, à l'exception d'une petite partie de la rive située dans l'emprise routière et sur les terrains du ministère de l'Environnement et de la Faune, à l'ouest de la zone (figure 9). Le Club de golf Godefroy est propriétaire des autres terrains de cette zone. Un gazoduc souterrain situé dans la partie ouest de la zone limite les possibilités d'excavation et d'aménagement dans ce secteur.

Selon les premières observations effectuées à partir des photographies aériennes et lors des travaux de terrain, deux fossés existants semblent offrir un bon potentiel pour l'aménagement d'un fossé piscicole (figure M-1). Ces fossés sont directement reliés au fleuve et traversent des zones de friches herbacées, ce qui permet ainsi de réduire les travaux d'excavation et les interventions dans la zone boisée riveraine. Un de ces fossés est situé à la limite de la propriété du MTQ, dans la partie ouest de la zone. La section aval du fossé se trouve sur les terrains de la Fondation de la faune et du gouvernement du Québec. Le choix de ce site d'intervention faciliterait probablement les ententes administratives et les démarches éventuelles pour l'acquisition du terrain.

L'aménagement proposé pour ce projet de compensation a pour objet d'assurer, autant que possible, un contact permanent entre le fossé et le fleuve et de créer une plaine inondable de part et d'autre du fossé pour favoriser la reproduction d'espèces comme le grand brochet et la perchaude en période printanière. L'élévation géodésique de la zone inondable aménagée devra être déterminée de façon à obtenir une profondeur d'eau minimale de 30 cm et une période d'immersion d'au moins 35 à 40 jours (Brodeur, Mingelbier et Morin, 2006) lors des crues printanières, et ce, pour assurer non seulement l'accès aux géniteurs mais également un meilleur taux de survie des œufs et des alevins.

D'autres espèces pourront également utiliser le fossé piscicole après la crue printanière comme site de fraie (espèce à reproduction plus tardive) ou comme aire d'abri et d'alimentation. Si un lien permanent entre le fossé et le fleuve ne peut être assuré, l'aménagement devra être conçu

de manière à éviter de piéger les poissons et de les soumettre à des conditions extrêmes (faible profondeur, température élevée, etc.). La qualité de l'eau dans les fossés existants devrait également faire l'objet d'une vérification préalable pour déceler la présence de contaminants provenant, par exemple, du réseau de drainage routier ou d'une autre source polluante. L'aménagement d'un fossé secondaire, relié au réseau de drainage uniquement à sa partie aval, pourrait, dans ce cas, permettre d'éviter ce problème.



**Figure M-1 Localisation du site d'intervention proposé pour l'aménagement d'un fossé piscicole**

**DESTINATAIRE : CLAUDE BOISVERT, MTQ**

**DATE :** Le 6 décembre 2005

**OBJET :** **Avis faunique sur le projet compensation pour les travaux du pont Laviolette.**

---

Après avoir pris connaissance de la proposition de compensation fournie par le comité ZIP Les Deux Rives et que je t'avais déjà proposée verbalement, je te confirme que je suis d'accord avec le principe de cette proposition.

Cependant, sa localisation exacte de même que son design précis devront faire l'objet de discussions, pour en maximiser les avantages pour la faune ichthyenne mais aussi pour en minimiser les impacts sur le milieu actuel.

Espérant le tout à votre satisfaction, acceptez mes salutations les plus cordiales.





COORDONNATEUR  
M. Jean-François Mathieu  
NOS PARTENAIRES

# Le Comité ZIP Les Deux Rives

*Chambre B*  
*pour une réponse*  
*pour ma signature*  
*11/11/19*  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC  
17 NOV. 2005  
SERVICE DES PROJETS

Monsieur Jean-François Saulnier  
Chef du service des projets  
100 rue Lavolette 4<sup>ème</sup> Étage  
Trois-Rivières, Québec  
G9A 5S9

**Sujet : Suggestion de mesure de compensation pour la perte d'habitat du poisson dû aux travaux sur le pont Lavolette.**

Monsieur,

Lors de la réunion du 05 octobre 2005, la ZIP Les Deux Rives a été informé de la disponibilité, depuis 1998, de 30 000.00\$ pour des mesures de mitigation pour l'habitat du poisson. De plus nous avons appris que des mesures compensatoires seront exigées par le Ministère des Pêches et des Océans du Canada pour la perte d'habitat du poisson occasionné par les améliorations que vous apporterez au pont Lavolette dans les prochaines années.

Notre comité a effectué un inventaire de ses milieux humides à l'été 2005 et travaille sur le territoire de la MRC de Bécancour, celle de la Ville de Trois-Rivières et de la MRC des Chenaux depuis 1999. Notre comité a été souvent confronté à rechercher de sites pour effectuer des mesures de mitigation sur le fleuve Saint-Laurent. Cependant, la proximité des villes et des terres agricoles, rende extrêmement difficile la possibilité d'augmenter de façon significative, la superficie des habitats du poisson.

Suite à de nombreuses discussions avec les intervenants régionaux de notre territoire, il est clair qu'il existe très peu d'endroits sur notre territoire où nous pouvons travailler à augmenter l'habitat du poisson. Une de ces preuves est qu'il reste un fonds de 30 000\$ au sein du Ministère des Transports du Québec pour des mesures de mitigation datant de 1998.

Notre suggestion est selon nous, la seule qui représente un moyen efficace et reconnu d'augmenter la superficie de l'habitat du poisson, sans impacts importants sur l'environnement et les autres infrastructures régionales.



STRATÉGIES SAINT-LAURENT

Pour la protection, la conservation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent

1182, terrasse Turcotte, Trois-Rivières, Québec G9A 5S9

Courriel : admin@comitezip.org



COORDONNATEUR  
M. Jean-François Mathieu

**NOS PARTENAIRES**



# Le Comité ZIP Les Deux Rives

Notre suggestion porte spécifiquement sur la construction d'un fossé piscicole à l'Est du pont Laviolette. Un fossé piscicole est une infrastructure qui permet non seulement aux poissons du fleuve Saint-Laurent de pouvoir se regrouper pour la période de frai, lors des crues printanières, mais demeure par la suite un lieu privilégié où ces œufs peuvent éclore, où les alevins peuvent grandir, avant de retourner dans l'écosystème fluvial. De plus, un fossé de ce type près des infrastructures de Canard Illimité situé à l'Ouest du pont Laviolette, représente aussi un attrait pour la faune aviaire et terrestre qui fréquente déjà ces milieux.

Nous proposons donc au Ministère des Transports du Québec de créer un fossé piscicole à l'Est du pont Laviolette à l'extérieur de l'emprise actuelle du pont. Ce type d'infrastructure qui peut être de petite dimension initialement, pourra représenter éventuellement au sein de votre ministère, un site idéal pour continuer d'effectuer des agrandissements. Ceci dans le but de satisfaire d'autres demandes de mesures compensatoires relativement au territoire fluvial de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Notre comité tient à vous informer que nous sommes disponibles pour toutes discussions et aides concernant cette mesure de mitigation.

Veuillez agréer, Monsieur Saulnier, nos salutations les plus distinguées

Monsieur Louis Charest  
Président



Pour la protection, la conservation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent  
1182, terrasse Turcotte, Trois-Rivières (Québec) G9A 5G6 Tél. : (819) 375-8699 / Téléc. : (819) 375-8855  
Courriel : [administration@ziplesdeuxrives.org](mailto:administration@ziplesdeuxrives.org) / Site web : [www.ziplesdeuxrives.org](http://www.ziplesdeuxrives.org)